

# CONTRAT DE REDYNAMISATION DU SITE DE DEFENSE DE CHATEAUDUN



Vue aérienne de l'EAR 279 ancienne base aérienne.



## LISTE DES SIGNATAIRES

**Le présent contrat de redynamisation de site de défense est conclu entre :**

- L'Etat, représenté par M. Nicolas QUILLET, Préfet d'Eure-et-Loir,
- Le Pays Dunois, représenté par M. Philippe VIGIER, Député d'Eure-et-Loir, Président,
- Le Conseil Régional du Centre Val-de-Loire, représenté par M. François BONNEAU, Président,
- Le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir, représenté par M. Albéric de MONTGOLFIER, Président,
- La Commune de CHATEAUDUN, représenté par M. Alain VENOT, Maire,
- La Communauté de Communes du Dunois, représentée par M. Alain ROUSSEAU, Président,
- La Chambre territoriale de Commerce et d'Industrie d'Eure-et-Loir, représentée par M. Joël ALEXANDRE, Président,
- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Eure-et-Loir représentée par M. Michel CIBOIS, Président,
- La Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir, représentée par M. Eric THIROUIN,
- L'Association Responsable de la gestion du Lycée Agricole Privé de Nermont, représentée par M. Paul Henri DOUBLIER, Président,
- Le Centre hospitalier de CHATEAUDUN, représenté par M. Jean-Yves ALIGON, Directeur,
- L'office Public de l'Habitat le Logement Dunois de CHATEAUDUN, représenté par M. Alain VENOT, Président,
- L'Association Agrodynamie et Développement Durable, représentée par M. Jean-Marc DUPRE, Président,
- Le Comité de Développement Economique d'Eure-et-Loir, représenté par M. Luc LAMIRAULT, Président.

---

## I – CONTEXTE

---

### 1.1 – Châteaudun, une ville historiquement liée à l'activité militaire

La présence d'un terrain d'aviation sur la zone de Châteaudun remonte aux années 1915-17, servant de base d'entraînement aux pilotes alliés.

En 1937, l'installation de l'entrepôt 301 de l'Armée de l'Air (EAA) en provenance de Villacoublay marque la présence militaire durable sur ce site.

Le site a subi des bombardements allemands pendant la seconde guerre mondiale puis l'occupation allemande avant d'être bombardé par les alliés et d'accueillir l'armée américaine à la fin de la guerre (1944-45).

Depuis les années 50, la base aérienne a été constituée progressivement : transfert de l'EAA 601 puis création du CGMTAA (Centre de gestion des matériels techniques de l'armée de l'air) en 1968.

C'est aussi à cette époque qu'ont été installées les premières enceintes à hygrométrie contrôlée (EHC) qui permettent une conservation optimale des aéronefs en attente de service.

La base aérienne 279 passée Élément Air Rattaché (EAR) à la base aérienne 123 de Bricy en juillet 2014, conserve aujourd'hui un rôle essentiel dans la logistique des avions de combat de l'armée de l'air.

Seule base à la fois établissement-entrepôt et plate-forme aéronautique, la BA 279 s'appuie sur l'organisation classique des bases aériennes plates-formes, à laquelle se superpose l'organisation particulière de l'entrepôt :

- 46 700 m<sup>2</sup> de hangars dont 27 900 m<sup>2</sup> en enceintes à hygrométrie contrôlée ;
- Le site accueille tous les aéronefs (principalement de chasse) en fin de vie qui sont en attente de solutions (vente ou démantèlement) : 455 aéronefs de 26 types sont entreposés sur le site dans différents états, dont 200 stockés sous EHC ;
- Au 01/12/2014, l'EAR comprend 471 personnels dont 95 civils.

### 1.2 – Le fait générateur

Le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2013, approuvé par le Président de la République le 29 avril 2013, fixe les orientations stratégiques de la politique de défense et de sécurité ainsi qu'un nouveau modèle d'armée. La mise en œuvre de ce nouveau modèle d'armée se traduira par une réduction de 23 500 postes supplémentaires sur la période 2014-2019. Le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2008 et la révision générale des politiques publiques prévoient la suppression de près de 55 000 postes. Au titre de l'achèvement de ces mesures inscrites dans la Loi de programmation militaire (LPM) 2009-2014, 10 000 postes restent encore à supprimer. Cette réduction des effectifs imposera la fermeture d'implantations militaires et/ou le transfert d'unités, en adéquation avec le nouveau format des armées, la mise en œuvre de mesures de rationalisation et d'optimisation des structures et des fonctions d'administration et de soutien et, par voie de conséquence, une modification de l'actuel plan de stationnement des forces.

Pour 2014, le ministère de la Défense doit réaliser un ensemble de mesures de restructurations (dissolution, transfert d'unités ou rationalisation de fonctions) permettant d'atteindre sa cible en déflations, soit la suppression de 7 881 postes.

Pour compenser les conséquences économiques et démographiques de cette décision, le gouvernement a décidé de mettre en œuvre un plan d'accompagnement pour faciliter la transition des territoires concernés vers de nouvelles dynamiques d'aménagement autour de trois axes : social, foncier et économique.

En Eure-et-Loir, La transformation de la structure de commandement de la base aérienne de Châteaudun et une réduction des effectifs des formations stationnées sur ce site, à savoir 91 militaires et 17 civils : la base aérienne de Châteaudun se transforme ainsi en élément air rattaché de la base aérienne d'Orléans-Bricy.

### 1.3 – L'élaboration du contrat : une démarche partenariale

Conformément au dispositif d'accompagnement mis en place par la circulaire du Premier Ministre le 25 juillet 2008, et à la lettre du Premier Ministre en date du 1<sup>er</sup> octobre 2013, un comité de site présidé par le Préfet du département de l'Eure-et-Loir a été installé le 11 octobre 2013 et réuni cinq fois les 28 avril, 11 juillet, 5 septembre, 11 décembre 2014 et le 13 février 2015.

Le présent contrat de redynamisation de site de défense de Châteaudun bénéficie d'un partenariat étroit entre :

d'une part l'Etat, représenté localement par :

- le Préfet du département d'Eure-et-Loir,
- la Sous-préfète de l'arrondissement de Châteaudun,

et, d'autre part, les collectivités territoriales, groupements de communes, commune :

- le Président du Conseil Régional du Centre Val-de-Loire,
- le Président du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir,
- le Président du Pays dunois,
- le Président de la communauté de communes des Plaines et Vallées dunoises,
- le Président de la communauté de communes du dunois,
- le Maire de Châteaudun,
- le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Eure-et-Loir,
- le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'Eure-et-Loir,
- le Président de la Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir,
- le Président du CODEL

auxquelles s'associent :

- la commune de Bonneval,
- la commune de Saint-Denis-les-Ponts,
- la commune de La Chapelle du Noyer,
- la commune de Jallans,
- la commune de Lanneray.

Une étude a été effectuée par l'INSEE Centre et un diagnostic territorial réalisé par la SOFRED a fait suite à cette étude. Le résultat de ces études se trouvent en annexe.

Au terme du diagnostic territorial, des groupes de travail pilotés conjointement par un représentant de l'Etat et des collectivités locales ont été mis en place sur les problématiques suivantes :

- définir une politique de reconquête des lieux rendus disponibles par la Défense ;
- renforcer l'animation et la gouvernance du développement économique ;
- favoriser l'entrepreneuriat et le développement endogènes des entreprises locales ;
- re-connecter le territoire aux démarches d'excellence régionales ;
- construire une image économique positive du territoire.

Les différentes rencontres ont permis de construire un projet partagé par les partenaires locaux que sont le conseil général, les collectivités locales, l'OPH le logement dunois, l'hôpital de Châteaudun, l'association familiale de gestion de Nermont, l'association Agrodynamie et développement durable, avec une préoccupation commune qui est de recréer un volume d'emploi et d'activités comparables au moins équivalent à celui supprimé au titre de la restructuration de Défense sur le bassin d'emploi de CHATEAUDUN.

Le comité de site s'est réuni le 13 février 2015 pour examiner et valider le Contrat de Redynamisation de Site Défense en vue de sa transmission au Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) pour un examen par le Comité Technique Interministériel (CTI).

## 1.4 – Périmètre d'application pour la mise en œuvre du CRSD

Le CRSD s'applique au périmètre du Pays dunois en y ajoutant les communes du canton de Brou situées dans l'arrondissement de Châteaudun.

Le périmètre du CRSD s'étend donc à 61 communes dont la liste complète se situe en annexe 1 du présent contrat.

## 1.5 – Durée du contrat

La durée du présent contrat est de quatre ans à compter de sa signature par chacune des parties. Il est reconductible une fois par avenant pour une durée d'un an maximum.

---

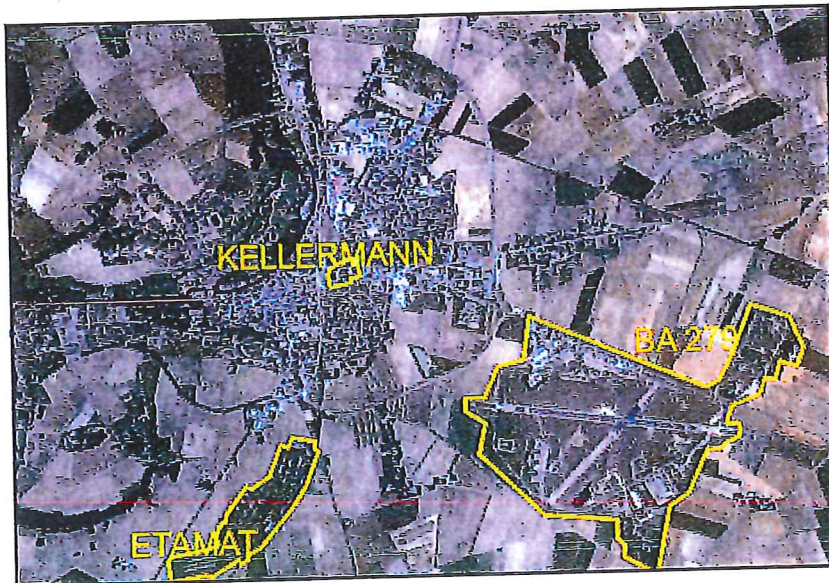
## II – EMPRISES MILITAIRES LIBEREES PAR LA DEFENSE

---

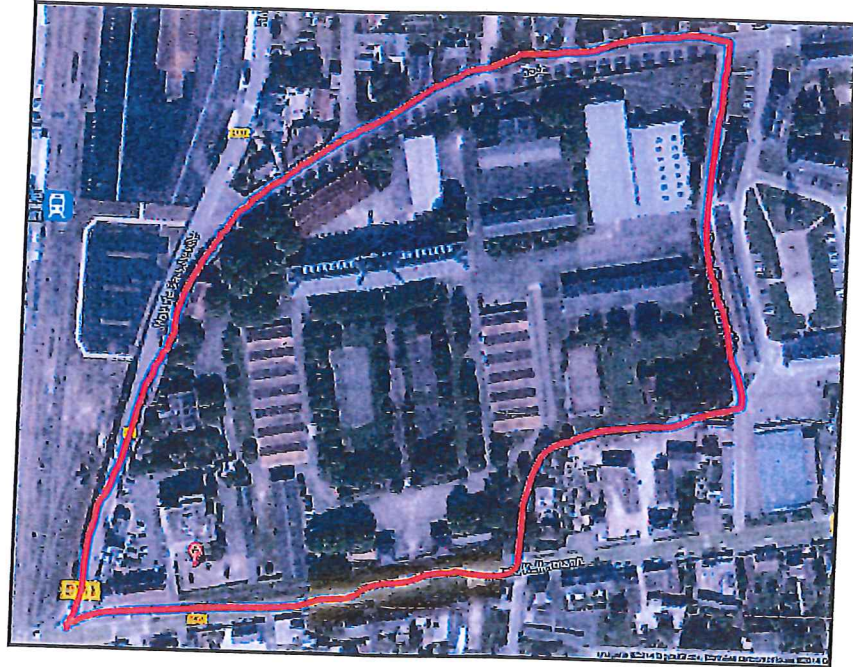
Au titre de la restructuration 2014, aucune cession de bâtiment n'est envisagée sur le site de la BA 279.

Si le CRSD ne concerne que la BA 279, il existe un autre site militaire libéré en 2011, situé en centre ville de Châteaudun intéressant les porteurs de projets.

L'ex-ETAMAT ne fait quant à lui l'objet d'aucune fiche action.



## Le quartier Kellermann



Le quartier Kellermann (d'environ 5 ha) est situé au 10-12 boulevard Kellermann à Châteaudun en plein centre ville.

Cet immeuble a été déclaré inutile aux besoins de la Défense et remis à la Direction Départementale des Finances Publiques le 10 février 2014.

- un engagement d'acquiescer a été signé le 25 octobre 2012 pour une fraction de 55 ares 73 ca, cadastrée AP n°6, de cet immeuble comprenant :
  - o le bâtiment dit « ancienne infirmerie » et son terrain d'assiette,
  - o le bâtiment poste de garde – accueil et le terrain attenant.

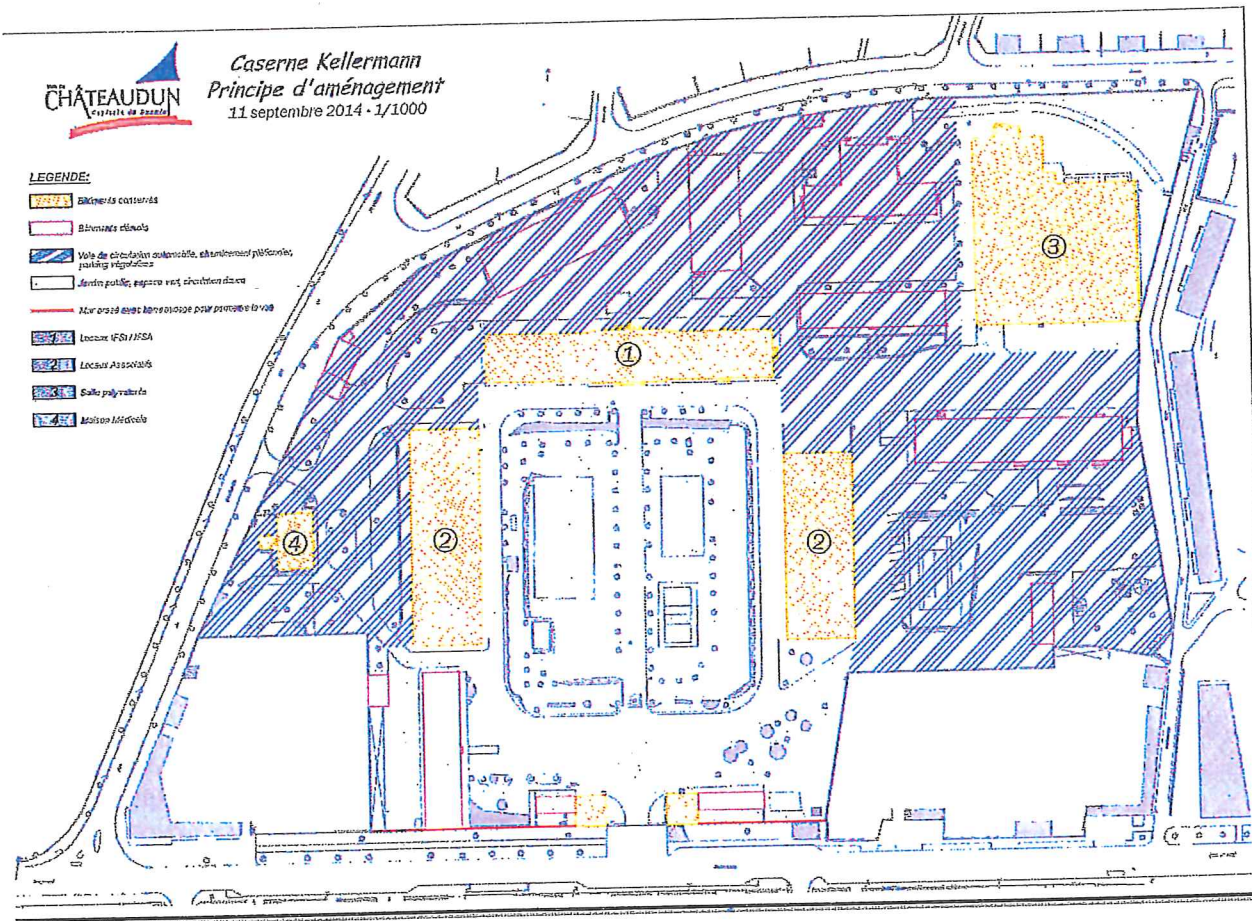
Un protocole définissant les différentes modalités a été signé avec la commune de Châteaudun le 21/02/2014.

Compte tenu d'une part, de la dégradation du site et d'autre part de l'évolution du marché immobilier local depuis la précédente évaluation déjà ancienne, le service du Domaine de la Direction Départementale des Finances Publiques a estimé la nouvelle valeur vénale de celui-ci à 950 000 € au lieu des 1 175 000 € initialement demandés.

Par ailleurs, Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir a envoyé une lettre en date du 19 novembre 2014 à la Commissaire Générale à l'Égalité des Territoires pour étudier la faisabilité d'une cession à l'euro symbolique. Cette solution n'a pas été retenue car Châteaudun ne fait pas partie des villes éligibles à l'euro symbolique.

Enfin, une demande de convention d'occupation précaire a été attribuée à la commune de Châteaudun afin de pouvoir débiter les travaux sur le bâtiment destiné à accueillir la maison médicale.

Les projets sur le quartier Kellermann sont explicités sur le plan ci-dessous :



### III – AXES STRATEGIQUES DU CONTRAT

A la lumière du diagnostic, les actions d'accompagnement retenues par les partenaires du CRSD s'appuient autour de trois axes majeurs suivants :

- Le soutien et développement de la formation initiale et continue,
- Le soutien à la création et au développement d'entreprises innovantes,
- La reconversion des sites libérés par la Défense.

Ils ont pour objectif d'engendrer la création d'environ 100 emplois.

Les différents projets présentés ci-dessous répondent à une logique globale d'aménagement du territoire, de redynamisation économique et démographique de la ville de CHATEAUDUN et de ses alentours. Ville de tradition industrielle puis militaire, elle doit réinventer une dynamique autour de projets structurants.

#### 3.1 – Le soutien et le développement de la formation initiale et continue

##### 3.1.1 – Une quasi absence de formation post-bac

La zone d'emploi de Châteaudun compte plusieurs établissements de formation cumulant environ 1800 élèves.

Sur les 11 domaines professionnels représentés, 2 se détachent particulièrement : l'agriculture (10 % des étudiants) et le travail des métaux et la mécanique.

Malgré un effectif global en hausse (+105 jeunes entre 2006 et 2009 sur la zone d'emploi), Châteaudun ne se positionne qu'en 12<sup>ème</sup> position comme destination étudiante de la région.

Beaucoup de jeunes quittent le territoire, voire la Région pour suivre leurs études et peu d'entre eux reviennent par la suite. Cet exode scolaire voire universitaire amplifie l'affaiblissement économique et démographique de l'arrondissement.

### 3.1.2 – Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) et l'Institut de Formation d'Aides-Soignantes (IFAS) de Châteaudun

Ces instituts ont pour mission principale de former des professionnels de santé et de concourir à la mission du service public hospitalier.

Ces institutions constituent l'un des seuls pôles de formation supérieure de Châteaudun et contribuent à ce titre à la dynamique territoriale de formation et au maintien des jeunes actifs sur le territoire.

Ces structures sont installées dans des locaux appartenant à l'hôpital, situés en centre-ville.

Étroits, exigus et vétustes, les locaux actuels sont mal adaptés et empêchent la possibilité d'élargir la taille des promotions.

La vétusté de cet ensemble entraîne des dépenses supplémentaires et significatives (chauffage, maintenance, fonctionnement général...) et ne répond plus aux règles de sécurité des équipements.

La configuration du bâtiment empêche également la connexion générale en wifi et participe à la fracture numérique qui a des incidences négatives sur l'apprentissage.

Le territoire du Dunois est confronté à un vieillissement de sa population et une demande croissante en personnels de santé formés : on dénombre d'importants besoins d'infirmières dans les EPHAD et on constate que les métiers d'aides-soignantes figurent parmi les métiers en forte tension.

Devant la demande croissante en formation à laquelle elle ne peut faire face dans les locaux actuels, la direction de ces instituts soutenue par la direction de l'hôpital et la mairie de Châteaudun porte un projet de relocalisation et de développement de ces instituts.

### 3.1.3 – Le site Axérial

La coopérative céréalière Axérial a décidé de regrouper sur un seul site à Olivet près d'Orléans (Loiret) le 1<sup>er</sup> septembre 2014, les services administratifs d'Epis-centre (Bourges) et ceux d'Agralys à Châteaudun dont la fusion avait donné naissance fin 2013 à Axérial.

Le siège d'Axérial, situé à proximité du lycée agricole de Nermont dispose **d'une surface de 5 500 m<sup>2</sup>, sur 3 niveaux** (rez-de-jardin, rez-de-chaussée, 1<sup>er</sup> étage), le tout **sur une surface de 3 hectares**.

### 3.1.4 – Le lycée agricole de Nermont

Le lycée agricole de Nermont propose des formations initiales qui vont de la 4<sup>ème</sup> au bac techno, bac Pro, des BTSA par apprentissage et une formation continue en plein essor (500 élèves, 60 apprentis, 100 stagiaires en 2014).

Il est dans une dynamique de développement et souhaite développer des formations supérieures pour élever le niveau de qualification des jeunes et répondre également à la demande de la profession agricole et notamment celles des coopératives.

Il dispose de deux internats filles et garçons, d'une ferme pédagogique de 92 hectares, d'ateliers technologiques, de deux gîtes, de groupe et d'un centre équin.

Le LEAP de Nermont est un établissement au service des jeunes de la profession agricole et de son territoire.

Son projet d'établissement s'organise autour de cinq axes forts et est ouvert vers le monde professionnel :

- Accueillir et accompagner les élèves, les apprenants, les apprentis pour réussir
- Développer et enrichir les partenariats avec les professionnels et l'international.
- Développer et élargir une offre de formation (initiale, continue, apprentissage...)
- Optimiser la communication
- **Intégrer les exigences de la société dans tous les projets**



## **3.2– Le soutien à la création et au développement d’entreprises innovantes**

### **3.2.1 – Une identité territoriale fortement marquée par l’agriculture**

Le département d’Eure-et-Loir est reconnu comme le deuxième département céréalier de France ; il est rattaché à la première région européenne productrice de céréales.

Réputée internationalement pour sa technicité et ses rendements, l’agriculture eurélienne offre une large palette de productions végétales : céréales et oléagineux, mais aussi luzerne, lin oléagineux, plantes aromatiques et médicinales...

Le département compte 3 000 exploitations professionnelles sur 450 000 hectares de surface agricole utile (70% de la superficie départementale).

Secteur phare de l’économie départementale, 13 000 emplois sont générés directement par l’agriculture ce qui représente 12% des emplois du département.

L’Eure et Loir est un territoire reconnu pour la « puissance » de ses exploitations agricoles et leur capacité d’innovation...

A l’heure où la fracture numérique impacte l’ensemble des champs économiques dont l’agriculture, le Dunois apparaît comme un territoire légitime à la création d’un écosystème favorable au développement des nouvelles technologies dans l’agriculture.

### **3.2.2 – Un secteur agricole impacté par le développement des usages numériques**

Le secteur agricole est confronté à de mutations profondes (normes environnementales, fluctuations des cours, concurrence mondiale...). L’innovation numérique apparaît comme l’un des moyens au service d’une stratégie de différenciation (création de nouveaux produits et réduction des coûts de production) et d’optimisation (réduction des coûts de production).

Dans un contexte de concurrence agricole globale, l’appropriation et l’intégration de ces technologies constituent un enjeu de compétitivité majeur pour les activités agricoles. La question de la transition numérique est d’autant plus importante dans des territoires comme l’Eure-et-Loir marqués par un tissu agricole fort.

### **3.2.3 – Une ambition numérique forte**

L’installation de la fibre optique sur l’ensemble du département d’Eure-et-Loir a été décidée par le Conseil Départemental et mise en œuvre par le syndicat mixte ouvert «Eure-et-Loir numérique».

Les quatre communautés de communes du Pays Dunois y adhèrent et participent financièrement au projet. Elles se sont engagées de manière coordonnée et solidaire en signant simultanément la même convention avec le syndicat mixte. Eure-et-Loir Numérique va réaliser les travaux de déploiement du THD par phasages successifs. Sur le territoire du Dunois, les travaux ont débuté en 2014.

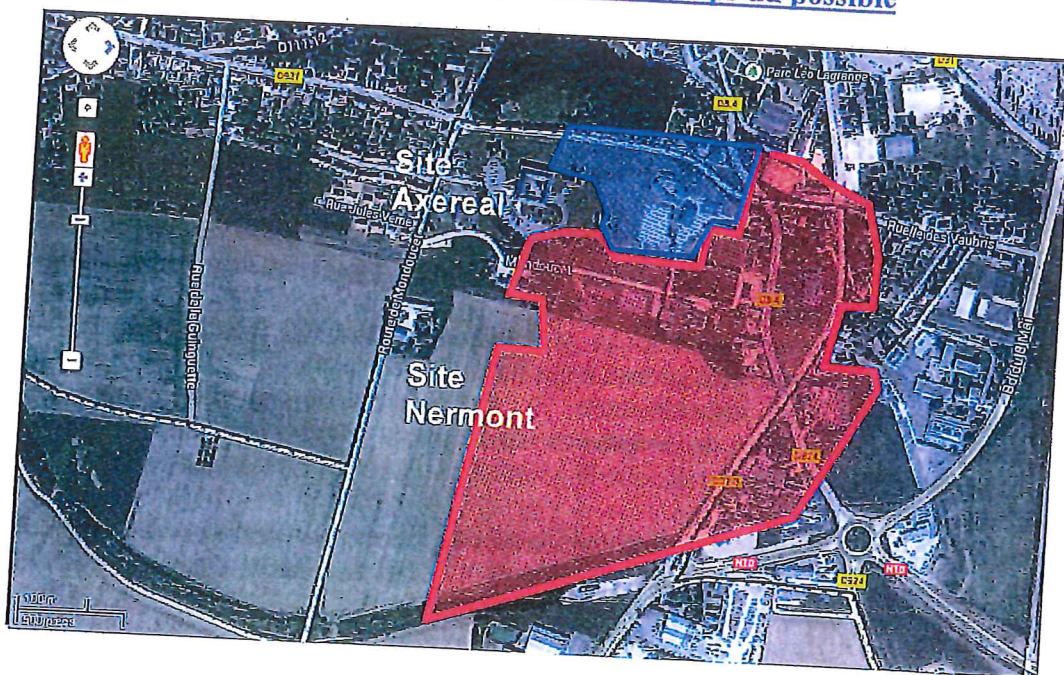
Facteur essentiel à l’aménagement de ce territoire, tant sur le plan économique qu’au niveau de son attractivité, le Très Haut Débit doit être accompagné par le développement des usages numériques.

Le Conseil Départemental a souhaité mettre en place une dynamique globale d’animation pour accompagner la révolution numérique en marche. Il s’agit de créer les conditions afin que l’ensemble des composantes s’approprient les enjeux de l’économie numérique, s’y intéressent, se mobilisent et s’y investissent.

L’Eure-et-Loir s’ouvre ainsi à la #FrenchTech avec pour objectif l’émergence d’une nouvelle filière (vers une filière Numeric Valley) à l’instar de son expérience dans le développement de la Cosmetic Valley.

La French Tech eurélienne vise à mobiliser l’écosystème numérique du territoire, mobiliser tous les acteurs qui souhaitent s’engager en faveur du numérique.

### 3.2.4 – Un site disponible et adapté qui ouvre les champs du possible



### 3.3– La reconversion des sites libérés par la défense

Cf fiche préambule sur Kellermann page 18

---

## IV – LES ENGAGEMENTS FINANCIERS

---

### 4 – Tableau de synthèse du plan de financement prévisionnel

---

## V – MODALITES DE SUIVI ET D’EVALUATION

---

### 5.1 – La gouvernance

Un comité de pilotage est constitué, sous la présidence de Monsieur le Préfet d’Eure-et-Loir, pour assurer le suivi, le contrôle et l’évaluation des mesures prévues au contrat. Il se réunira au minimum une fois par an et autant que de besoin.

Il est composé des membres et personnalités suivants ou de leur représentant :

- Monsieur le Préfet d’Eure-et-Loir,
- le Délégué à l’Accompagnement des Restructurations,
- la Commissaire Générale à l’Egalité des Territoires,
- la Déléguée Régionale aux Restructurations de Défense,
- la Sous-Préfète de l’arrondissement de Châteaudun,
- le Président du Conseil Régional du Centre-Val de Loire,
- le Président du Conseil Départemental d’Eure-et-Loir,
- le Président du Pays dunois,
- le Président de la communauté de communes des Plaines et Vallées dunoises,
- le Président de la communauté de communes du dunois,
- le Maire commune de Châteaudun,
- le Président de la Chambre de Commerce et d’Industrie d’Eure-et-Loir,
- le Président de la Chambre des Métiers et de l’Artisanat d’Eure-et-Loir,
- le Président de la Chambre d’Agriculture d’Eure-et-Loir,
- le Directeur général du CODEL,
- le Maire de Bonneval,
- le Maire de Saint-Denis-les-Ponts,
- le Maire de La Chapelle du Noyer,
- le Maire de Jallans,
- le Maire de Lanneray.

Le comité de pilotage pourra s’adjoindre toute personne qualifiée en tant que de besoin. Le secrétariat du comité sera assuré par la préfecture d’Eure-et-Loir.

Par ailleurs, les actions d’accompagnement d’entreprises créatrices d’emplois se feront en lien étroit et partenarial avec l’ensemble des acteurs économiques du territoire.

**Chaque projet sera soumis à un comité de pilotage restreint**, le porteur de projet devant fournir des documents permettant l’étude de la viabilité de son dossier.

Le comité de pilotage restreint, présidé par le Préfet d’Eure-et-Loir, ou son représentant, sera constitué des membres suivants, ou de leur représentant :

- la Déléguée Régionale aux Restructurations de Défense,
- le Directeur de l’Unité Territoriale d’Eure-et-Loir de la DIRECCTE,
- le Président du Conseil Régional du Centre-Val de Loire,
- le Président du Conseil Départemental d’Eure-et-Loir,
- le Maire commune de Châteaudun,
- le Président du pays Dunois,
- le Président de la communauté de communes des Plaines et Vallées dunoises,
- le Président de la communauté de communes du dunois,
- le CODEL d’Eure-et-Loir,
- un représentant des chambres consulaires.

A titre consultatif, tout expert pouvant apporter un éclairage sur le dossier présenté pourra être invité.

Il se réunit autant que de besoin, en principe une fois par mois. Le secrétariat du comité de pilotage restreint sera assuré par la préfecture d’Eure-et-Loir.

Le Préfet d'Eure-et-Loir, représentant de l'Etat, statuera en dernier ressort sur le financement de différents projets.

Pour chaque projet, une convention sera conclue entre l'Etat et le porteur de projet fixant les engagements pris.

**Un comité technique** est également constitué. Il est animé par le Préfet d'Eure-et-Loir, ou son représentant, et est ainsi composé des directions générales :

- du Conseil Régional du Centre-Val de Loire,
- du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir,
- du Pays Dunois,
- de la commune de Châteaudun,
- de la communauté de communes des Plaines et Vallées dunoises,
- de la communauté de communes du dunois,
- de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Eure-et-Loir,
- de la Chambre de métiers et de l'Artisanat,
- de la Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir,
- du CODEL,
- de l'UT 28 – DIRECCTE Centre,
- de la DDFIP 28,

Ainsi que de :

- la Délégée Régionale aux Restructurations de Défense,
- les services de la Préfecture d'Eure-et-Loir,
- les porteurs des actions du CRSD et les prescripteurs s'ils le souhaitent.

Le comité technique constitue un lieu de partage d'informations entre les principaux acteurs du développement économique. Il aura entre autre pour mission de faire émerger les projets et d'assurer un appui technique à la constitution des dossiers qui seront soumis au comité de pilotage restreint.

Les dossiers en relation avec la fiche-action relative à la création et au soutien d'emplois nouveaux durables sur le bassin dunois.

Ses membres sont tenus au respect du secret professionnel.

Il se réunit autant que de besoin, en principe une fois par mois. Le secrétariat en est assuré par les services préfectoraux.

### **5.2 – Le suivi du contrat**

Le dispositif de suivi permettra d'assurer un état d'avancement régulier du CRSD et fournira l'information nécessaire aux évaluations.

Le suivi du CRSD sera réalisé en collaboration avec les gestionnaires des services de l'Etat et des collectivités signataires du contrat.

Les signataires conviennent de procéder à un bilan annuel d'exécution sous la forme d'un état d'avancement du tableau prévisionnel. A chaque réunion du comité, un point de situation précis sera réalisé.

Au terme de chaque année d'application du contrat, l'opportunité d'une réorientation des actions et des moyens financiers sera examinée par les signataires.

### **5.3 – L'évaluation du contrat**

Une évaluation de la mise œuvre du présent CRSD sera effectuée une fois par an par le comité de pilotage, en fonction des indicateurs de suivi et d'évaluation proposés dans le programme de gestion PRESAGE-DEFENSE : PATRA (programme d'accompagnement territorial du redéploiement des armées), en s'attachant plus particulièrement au :

- suivi budgétaire des projets développés au titre du CRSD,
- nombre d'emplois créés sur le périmètre du CRSD,
- nombre d'entreprises implantées ou développées sur le périmètre du CRSD.

---

## ANNEXE I – LES FICHES ACTIONS

---

### préambule - Réaménagement de la caserne Kellermann

#### Préfinancement FNADT pour les études INSEE et SOFRED

- Action n°0.1 : Financement de l'étude INSEE
- Action n°0.2 : Financement de l'étude SOFRED

#### AXE 1 : Le soutien et le développement de la formation initiale et continue

- Action n°1.1 : Relocalisation et Développement de l'IFSI (soins infirmiers) et de l'IFAS (aides soignant(e)s)

#### AXE 2 : Le soutien à la création et au développement d'entreprises innovantes

- Action n° 2.1 : Création d'un Campus d'innovation et d'expérimentation des technologies digitales dans l'agriculture « Les champs du Possible »
- Action n° 2.2 : Animation, accompagnement et marketing territorial Campus d'innovation et d'expérimentation des technologies digitales dans l'agriculture Les champs du Possible
- Action n° 2.3 : Favoriser et soutenir la création d'emplois nouveaux et durables sur le territoire du Dunois et l'aide au développement et à l'Investissement des Start'up sur le territoire du Dunois

#### AXE 3 : La reconversion des sites libérés par la Défense – et CANOPEE

- Action n° 3.1 : Réhabilitation de la caserne KELLERMANN
  - Construction d'un centre de santé municipal
- Action n° 3.2 : Réhabilitation de la caserne KELLERMANN – Bâtiment Principal
  - 1-Construction de logements pour étudiants
  - 2-Création d'un espace de prévention de santé,
  - 3-Transfert de différents services au public
- Action n° 3.3 : Réhabilitation de la caserne KELLERMANN
  - Création de locaux pour associations, création de salles d'exposition
  - Aménagement d'un jardin public
- Action n°3.4 : C.A.N.O.P.E.E .- Conservatoire des Aéronefs Non Opérationnels Préservés Et Exposés - Etudes complémentaires de faisabilité

## ANNEXE 2 : LISTE DES COMMUNES DU PERIMETRE ET CARTOGRAPHIE

PAYS DUNOIS : 53 communes membres

<b>Code INSEE</b>	<b>Commune</b>
<u>212800056</u>	Alluyes
<u>212800122</u>	Arrou
<u>212800171</u>	Autheuil
<u>212800445</u>	Boisgasson
<u>212800510</u>	Bonneval
<u>212800577</u>	Bouville
<u>212800650</u>	Bullainville
<u>212800833</u>	Charray
<u>212800882</u>	Châteaudun
<u>212800932</u>	Châtillon-en-Dunois
<u>212801013</u>	Civry
<u>212801039</u>	Cloyes-sur-le-Loir
<u>212801062</u>	Conie-Molitard
<u>212801153</u>	Courtalain
<u>212801260</u>	Dancy
<u>212801278</u>	Dangeau
<u>212801328</u>	Donnemain-Saint-Mamès
<u>212801336</u>	Douy
<u>212801534</u>	Flacey
<u>212801989</u>	Jallans
<u>212800759</u>	La Chapelle-du-Noyer
<u>212801500</u>	La Ferté-Villeneuil
<u>212802045</u>	Langey
<u>212802052</u>	Lanneray
<u>212801765</u>	Le Gault-Saint-Denis
<u>212802417</u>	Le Mée
<u>212802110</u>	Logron
<u>212802243</u>	Lutz-en-Dunois
<u>212802334</u>	Marboué
<u>212802466</u>	Meslay-le-Vidame
<u>212802565</u>	Moléans
<u>212802599</u>	Montboissier
<u>212802607</u>	Montharville
<u>212802623</u>	Montigny-le-Gannelon
<u>212802706</u>	Moriers
<u>212802771</u>	Neuvy-en-Dunois
<u>212802953</u>	Ozoir-le-Breuil
<u>212803050</u>	Pré-Saint-Evrault
<u>212803068</u>	Pré-Saint-Martin
<u>212803183</u>	Romilly-sur-Aigre
<u>212803290</u>	Saint-Christophe
<u>212803308</u>	Saint-Cloud-en-Dunois
<u>212803340</u>	Saint-Denis-les-Ponts
<u>212803407</u>	Saint-Hilaire-sur-Yerre
<u>212803530</u>	Saint-Maur-sur-le-Loir
<u>212803563</u>	Saint-Pellerin
<u>212803647</u>	Sancheville
<u>212803704</u>	Saumeray